

■ **Optimum Technology Sàrl en liquidation**, à Neuchâtel, recherche, développement, production, commerce et distribution de tous produits, etc. (FOSC du 13.12.2002, p. 10). Par ordonnance du 09.04.2003, le Tribunal civil du district de Neuchâtel a prononcé la suspension de la liquidation de la faillite de la société, faute d'actif suffisant.
Journal no 946 du 11.04.2003
(00955800 / CH-645.1.002.920-8)